



AVIS DE CONCERTATION PREALABLE

Concertation préalable relative à la Déclaration de Projet emportant la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Balaruc-les-Bains – projet de création d'une médiathèque communautaire.

La concertation préalable du public est organisée de manière volontaire par le maître d'ouvrage, à savoir Sète agglopôle méditerranée, en application de l'article L.121-16 du Code de l'environnement. Elle n'est pas organisée sous l'égide d'un garant.

La concertation préalable sera ouverte **pour une durée de 15 jours, du lundi 16 septembre 2019 au lundi 30 septembre 2019 inclus**. Le bilan de cette concertation sera rendu public.

Le dossier de présentation de la mise en compatibilité du PLU et un registre permettant de recueillir les observations et propositions du public seront mis à disposition du public en mairie de Balaruc-les-Bains et au siège de Sète agglopôle méditerranée. Ils pourront être consultés par le public aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux.

Le dossier sera également disponible pendant toute la durée de la concertation sur le site internet de Sète agglopôle méditerranée à l'adresse suivante : http://www.agglopole.fr/

Chacun pourra également adresser ses observations

- par voie postale à l'adresse suivante : Sète agglopôle méditerranée, Service aménagement 4, avenue d'aigues 34110 FRONTIGNAN
- ou par voie dématérialisée à l'adresse suivante : dp.mediatheque.balaruc@agglopole.fr

A l'issue de la concertation, un bilan sera établi et publié sur le site internet de Sète agglopôle méditerranée. Dans le cadre de ce bilan, Sète agglopôle méditerranée indiquera les mesures jugées nécessaires de mettre en place pour tenir compte des enseignements tirés de la concertation conformément aux dispositions de l'article L 121-16 du Code de l'environnement.